



MESURES AUTRES QUE TECHNIQUES VISANT A PROMOUVOIR LE TRANSPORT MARITIME DE QUALITE DES HYDROCARBURES

ROLE DE L'ASSURANCE CORPS DANS LA PROMOTION D'UN TRANSPORT MARITIME DE QUALITE DES HYDROCARBURES

Document soumis par la France

Résumé:

Le présent document a pour objet d'ouvrir les discussions s'agissant des contributions possibles du secteur de l'assurance corps des navires à la promotion d'un transport maritime de qualité des hydrocarbures. Sur la base du rapport de l'OCDE concernant l'assurance des navires il convient de remarquer que l'assurance sur corps présente un enjeu pour l'amélioration de la qualité des navires. Toutefois une étude devrait être entreprise pour établir les liens de corrélation entre l'absence d'assurance sur corps, la qualité de l'assureur ou le type de contrat d'assurance avec le nombre d'incidents relevés susceptibles de mettre en cause la responsabilité des tiers.

Mesures à prendre:

Inviter le Secrétariat à procéder aux études nécessaires.

1 Introduction

- 1.1 À sa 10^{ème} session extraordinaire, tenue en février 2006, l'Assemblée a décidé de mettre en place un Groupe de travail ayant pour objet, notamment, d'élaborer des propositions concernant des mesures et des lignes directrices sans caractère technique à l'intention des États contractants et du secteur des transports maritimes dans le but de promouvoir des transports maritimes de qualité en veillant à ce que des contrôles et des procédures efficaces soient établis pour obtenir que les navires assurés et bénéficiant de certificats soient aptes à effectuer le transport d'hydrocarbures par mer régi par la Convention sur la responsabilité civile et la Convention portant création du Fonds (point a) du mandat).
- 1.2 Sur ce fondement, le secteur de l'assurance responsabilité civile a constitué le champ d'investigation principal du groupe de travail. Néanmoins le mandat du Groupe encourage également les membres à explorer des "questions connexes" (point d) du mandat). L'un de ces sujets connexes pouvant être utiles à la réalisation de l'objet du Groupe de travail est celui de l'assurance sur corps des navires transportant des hydrocarbures. Ce sujet de l'assurance sur corps fait d'ailleurs l'objet d'un certain nombre de développements dans le rapport de l'OCDE de juin 2004 sur la contribution du secteur des assurances à l'élimination de la navigation sous-normes.

- 1.3 Lors de la deuxième session du Groupe de travail, en mars 2007, la France a fait part de son intention de porter ce sujet à l'attention du Groupe.

2 Problématique

- 2.1 Le rapport de l'OCDE définit les navires "sous-normes" comme ceux qui, *"du fait de leur état matériel, de leur mode d'exploitation ou de la composition de leur équipage ne répondent pas aux normes fondamentales de navigabilité et représentent donc une menace pour la vie et/ou l'environnement"*.

- 2.2 Comme le remarque ce rapport, l'assureur sur corps s'intéresse davantage à l'état de la coque et des machines qu'un assureur en responsabilité civile puisqu'il s'intéresse à tous les dysfonctionnements et pas seulement à ceux susceptibles de mettre en cause la responsabilité des tiers. Le rapport note également que les assureurs sur corps prennent de plus en plus en compte les éléments de gestion et d'exploitation des navires. Ainsi, le domaine de l'assurance sur corps semble lié plus étroitement aux considérations de qualité des navires que l'assurance responsabilité civile et, de fait, les navires "sous-normes" (que cette qualification soit due à la qualité du navire ou de l'exploitant) seront préalablement, et plus souvent, confrontés à des incidents mettant en jeu leur assurance corps qu'à des incidents mettant en jeu leur assurance responsabilité civile.

- 2.3 Les premières conclusions que l'on pourrait en tirer seraient les suivantes: les assureurs corps des navires transportant des hydrocarbures peuvent jouer un rôle dans l'identification et l'élimination des navires sous-normes et, de manière plus générale, la promotion d'une assurance corps de qualité, c'est à dire une assurance qui serait très réactive aux éléments d'état des navires (ou des flottes de navires) mais aussi aux conditions d'exploitation et de gestion, est susceptible de contribuer à promouvoir le transport de qualité des hydrocarbures.

- 2.4 Dans cette réflexion on se trouve confronté à plusieurs difficultés s'agissant de l'absence d'obligation d'assurance sur corps pour les navires, de la plus ou moins grande qualité, ou rigueur, des assureurs sur corps ou encore de la diversité des types de contrats. Cela induit toute une série de questions:

- Combien de navires destinés au transport d'hydrocarbures naviguent sans assurance corps et existe-t-il un lien de corrélation entre l'absence d'assurance et le nombre d'incidents relevé impliquant ces navires?
- Existe-t-il des mécanismes de mutualisation d'informations sur l'état des navires entre les assureurs corps et dans quelle mesure la qualité des contrôles ou audits qu'ils effectuent est elle vérifiée?
- Existe-t-il un lien de corrélation entre certains types de police d'assurance corps, comme par exemples des contrats comportant des franchises élevées, et un nombre plus élevé d'incidents?

- 2.5 Dans un premier temps il s'agit donc d'identifier ces liens de corrélations possibles entre l'assurance corps des pétroliers et les incidents relevés susceptibles de mettre en jeu la responsabilité de leur propriétaire. Dans un second temps, si certains de ces liens sont avérés, il s'agira d'étudier quelles mesures relatives à l'assurance corps seraient susceptibles de promouvoir le transport de qualité des hydrocarbures (obligation d'assurance, obligations d'informations pesant sur l'assureur ou sur le propriétaire etc.)

3 Mesures que le Groupe de travail est invité à prendre

Inviter le Secrétariat à faire procéder aux études nécessaires, en lien avec les acteurs concernés, afin de répondre aux questions posées dans le présent document.
